

BEP CRÉMATORIUM

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2025

Sont présents :

- **Pour le Groupe « Province »**

Joiret Isabelle Lecomte Valérie Spineux Laurie	Représentants de la Province de Namur
--	--

- **Pour le Groupe « Intercommunale »**

Allard Arnaud	Représentant du BEP
---------------	----------------------------

- **Pour le Groupe « Communes »**

Lesuisse Paul-Bernard Mullens Xavier Pierson Marc Quevrain Sylviane	Représentants d'Assesse
Dalcette Benoît Lisoir Caroline Masset Cyrille Rochette Régine	Représentants de Beauraing
Collard Thibaut Leonet Thierry Rolin Vinciane	Représentants de Bièvre
Fontaine Luc	Représentant de Ciney
Lapostolle André	Représentant de Couvin

Besohe Alain Lambilliotte Etienne	Représentants de Dinant
Jacquiez Pascal	Représentant de Doische
Absil Luc Dejardin Vincent François Adelin	Représentants d'Eghezée
Permiganau-Bolly Tommy Plomteux Christelle	Représentants de Fernelmont
Vautard Philippe	Représentant de Floreffe
Desmet Christine	Représentant de Florennes
Hermans Anne	Représentant de Gembloux
Hermand Philippe	Représentant de Gesves
Bultot Simon De Rycke Fabrice Mathon David	Représentants de Hastière
Mallieu Pierre Ramelot Gilles	Représentants de Havelange
Marot Etienne Rouard Nicolas Van Wynsberge Morgan	Représentants de Houyet
Baudoin Régine Dubois Louise	Représentants de La Bruyère
Glatigny Hugues	Représentant de Marche-en-Famenne
Chenut-Van Ransbeek Karen Vander Weyden Luc	Représentants de Mettet
Malisoux Benoit	Représentant de Namur
Gonne Olivier Mahy Benjamin	Représentants d'Ohey
Delobbe Pierre Lekeux Nathalie Swinnen Caroline	Représentants d'Onhaye
Baudoin Eric Bernard Vincent	Représentants de Philippeville
Dubuisson Bernard	Représentant de Profondeville
Deremiens André Lecomte Valérie	Représentants de Somme-Leuze

Allard Arnaud Crul Elie	Représentants de Vresse-sur-Semois
Poulin Christine	Représentant de Walcourt

Assistent également à la réunion :

Madame Martine Olivier-Dieudonné, Ville d'Andenne, Monsieur Luc Delire, Commune de Profondeville, Monsieur Raymond Douniaux, Commune de Couvin, Monsieur Marc Detraux, Directeur général de la Ressourcerie Namuroise, Monsieur Renaud Degueldre, Directeur Général du BEP, Madame Amélie Joly, Directrice du Secrétariat Général, Monsieur Tony Soriano, Directeur Finances et Comptabilité, Madame Isabelle Sadin, Directrice Ressources Humaines et Services Généraux, Madame Véronique Arnould, Directrice du Département Environnement, Madame Delphine Marot, Directrice du Département Développement Economique, Monsieur Fabrizio Cipolat, Directeur du Département Développement Territorial, Monsieur Marc Derroitte, Directeur Informatique et Télécommunications, Madame Ingrid Bertrand, Cheffe du service communication, Monsieur Geoffroy Quenon, Chef de service au Département Informatique et Télécommunications, Monsieur Alain Stevens, Chef de service au Département Développement Territorial, Monsieur Vincent Cao, Chef de service au Département Environnement, Monsieur Gaëtan Dufey, Chef de service au Département Environnement.

Sont excusés :

Madame Géraldine Damar, Commune de Gesves, Madame Julie Bolle-Boesmans, Commune de Ohey, Monsieur Clément Laloux, Ville de Namur, Madame Isabelle Delestinne, Ville de Gembloux, Monsieur Alain Eugène, Commune de Viroinval, Madame Anne Faeles-Van Rompu, Commune de Anhée, Madame Perline Fallais, Commune de La Bruyère, Madame Sandrine Fournier, Commune de Sambreville, Madame Hélène Laigneaux, Commune de Gesves, Monsieur Cyrill Lizen, Commune de Walhain, Madame Cécile Neveu, Ville de Namur, Madame Jade Pochet, Commune de Sambreville, Monsieur Patrick Siscot, Commune de Sambreville, Madame Christelle Trusgnach, Commune de Sambreville, Madame Véronique Dolpire, Ville de Dinant, Madame Valérie Warzée-Caverenne, Commune de Hamois, Madame Isabelle Pietquin, Commune de Jemeppe-sur-Sambre, Monsieur Laurent Demeffe, Commune de Somme-Leuze, Madame Sandrine Fournier, CPAS de Sambreville, Madame Lucile Meunier, Commune de Cerfontaine, Madame Carine Bonjean, Commune de Marche-en-Famenne, Madame Denise Mille-Mullen, Commune de Cerfontaine, Madame Charlotte Déom, Ville de Namur, Madame Audrey Bernard, Ville de Dinant, Madame Virginie Bourton, Commune de Cerfontaine, Monsieur Frédéric Deville, Ville de Ciney, Monsieur Frédéric Rolin, Ville de Ciney, Madame Estelle Maurer, Ville de Dinant.

Madame Laurence Daffe ouvre la séance à 19 heures 05

A l'unanimité, l'Assemblée Générale désigne en qualité de scrutateurs, Madame Martine Oliver-Dieudonné et Monsieur François Bellot. Ceux-ci vérifient la régularité des convocations et des mandats ainsi que la liste des présences.

La présente Assemblée est valablement constituée, puisque :

- 1.819,00 parts sont représentées pour le groupe " Province " sur 2.038,00 parts souscrites,
- 800,00 parts sont représentées pour le groupe " Intercommunale " sur 800,00 parts souscrites,
- 14.223,00 parts sont représentées pour le groupe " Communes " sur 16.457,00 parts souscrites,

Soit, au total, 16.842,00 parts représentées sur 19.295,00 parts souscrites.

1. Approbation de l'adhésion de la Commune de Anhée à l'Intercommunale :

L'article 6 des statuts de l'intercommunale stipule que :

« § 2 *Peuvent devenir membres de l'Association, outre les membres désignés à l'article 1 :*

1. *Les communes des provinces de Namur et de Luxembourg, intéressées par l'objet de l'Association ;*
2. *Les communes limitrophes aux provinces de Namur et Luxembourg, intéressées par l'objet de l'association ;*
3. *Les associations intercommunales exerçant leurs activités sur le territoire des communes des provinces de Namur et Luxembourg et des communes limitrophes ;*
4. *Toutes autres personnes, physique ou morale, de droit public ou privé, exerçant ses activités dans le cadre de la crémation ou des pompes funèbres. »*

Complémentairement à la modification budgétaire, le Conseil communal de la commune de Anhée a décidé :

- De s'affilier à l'intercommunale « BEP-CREMATORIUM » ;
- De souscrire 285 parts sociales A dans le capital social de l'intercommunale, conformément à l'article 8 des statuts de celle-ci :
- Une souscription de 1 € par habitant de la Commune, soit 7.125 €, arrondie au multiple de 25 € supérieur, soit une souscription totale de 7.125 € ;
- Représentée par 285 parts sociales A d'une valeur de 25 € chacune ;
- Libérables à concurrence de 30 %, arrondis au multiple de 25 € supérieur soit 2.137,50 €
- D'inscrire ces sommes au budget.

En vertu de l'article 6 des statuts de l'intercommunale, il y a lieu de proposer à l'assemblée générale de BEP Crématorium de :

- Marquer accord sur cette adhésion
- Modifier les statuts en conséquence.

L'Assemblée Générale selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes"
OUI : 14.228,56 parts NON : 18,45 parts ABSTENTION : 57,19 parts
- Pour le Groupe « Intercommunale »
OUI : 800,00 parts NON : 0,00 part ABSTENTION : 0,00 part
- Pour le Groupe "Province"
OUI : 2.038,00 parts NON : 0,00 part ABSTENTION : 0,00 part

décide de marquer accord sur :

- L'adhésion de la Commune de Anhée à l'Intercommunale BEP Crématorium par la souscription de 285 parts sociales A dans le capital pour un montant de 7.125 € à libérer à concurrence de 30 % soit 2.137,50 € ;
- La modification des statuts en conséquence.

2. Modifications statutaires :

A la suite de l'adhésion de la commune de Anhée au BEP Crématorium, il y a lieu de procéder aux modifications statutaires consécutives :

Article 7 - Apports

§1er. En rémunération des apports, ~~19.295~~ 19.580 actions ont été émises.

Ces actions sont incessibles.

§2. S'il y a plusieurs propriétaires d'une action, l'Association a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'un seul des copropriétaires indivis, déjà membre de l'Association, soit désigné comme étant, à son égard, propriétaire de l'action.

§3. La liste des membres et leurs apports seront annexés aux statuts, dont ils font partie intégrante, et seront mis en concordance, chaque fois que nécessaire, par le conseil d'administration, agissant par délégation de l'assemblée générale, conformément à l'article L1523-14, 7° du Code et aux dispositions de l'article 15 des présents statuts.

§4. Les personnes de droit public actionnaires à l'Association ne peuvent s'engager que divisément et jusqu'à concurrence d'une somme déterminée.

Article 9 - Apports des membres

A la date de l'assemblée générale du ~~20 décembre 2022~~ 16 décembre 2025, l'Association a émis ~~dix-neuf mille deux cent nonante cinq (19.295)~~ dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt (19.580) actions souscrites de la manière suivante :

1. Commune de :

1. Anhée 285 Deux cent quatre-vingt-cinq actions

2. Assesse 250

Deux cent cinquante actions

3. Beauraing 354

Trois cent cinquante-quatre actions

4. Bièvre 127

Cent vingt-sept actions

5. Ciney 593

Cinq cent nonante-trois parts

6. Couvin 551

Cinq cent cinquante et une actions

7. Dinant 517

Cinq cent dix-sept actions

8. Doische 116

Cent seize actions

9. Egezhée 611

Six cent onze actions

10. Erezée 123

Cent vingt-trois actions

11. Fernelmont 286

Deux cent quatre-vingt-six actions

12. Floreffe 324

Trois cent vingt-quatre actions

13. Florennes 446

Quatre cent quarante-six actions

14. Gembloux 867

Huit cent soixante-sept actions

15. Gesves 269

Deux cent soixante-neuf actions

16. Hamois 265

Deux cent soixante-cinq actions

17. Hastière 227

Deux cent vingt-sept actions

18. Havelange 203

Deux cent trois actions

19. Houyet 183

Cent quatre-vingt-trois actions

20. Hotton 203

Deux cent trois actions

21. Houffalize 201

Deux cent une actions

22. La Bruyère 330

Trois cent trente actions

23. Marche-en-Famenne 672

Six cent septante-deux actions

24. Namur 4.271

Quatre mille deux cent septante et une actions

25. Nassogne 209

Deux cent neuf actions

26. Mettet 508

Cinq cent huit actions

27. Ohey 188

Cent quatre-vingt-huit actions

28. Onhaye 125

Cent vingt-cinq actions

29. Profondeville 461

Quatre cent soixante et une actions

30. Philippeville 369

Trois cent soixante-neuf actions

31. Rochefort 496

Quatre cent nonante-six actions

32. Somme-Leuze 183

Cent quatre-vingt-trois actions

33. Vaux-sur-Sure 205

Deux cent cinq actions

34. Viroinval 231

Deux cent trente et une actions

35. Vresse 112

Cent douze actions

36. Vielsam 301

Trois cent une actions

37. Walcourt 724

Sept cent vingt-quatre actions

38. Yvoir 356

Trois cent cinquante-six actions

Ensemble I. ~~16.457~~ 16.742

~~Seize mille quatre cent cinquante-sept~~ Seize mille sept cent quarante-deux actions

2. Province de :

1. Luxembourg 219

Deux cent dix-neuf actions

2. Namur 1.819

Mille huit cent dix-neuf actions

Ensemble II. 2.038

Deux mille trente-huit actions

3. BEP 800

Huit cents actions

4. Total I., II., III. ~~19.295~~ 19.580

~~Dix-neuf mille deux cent nonante-cinq~~ Dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt actions.

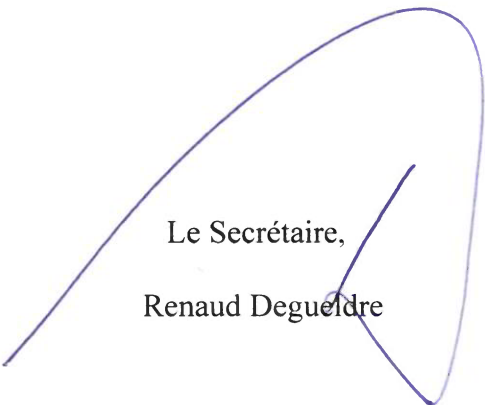
L'Assemblée Générale extraordinaire selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes"
OUI : 14.228,56 parts NON : 18,45 parts ABSTENTION : 57,19 parts
- Pour le Groupe « Intercommunale »
OUI : 800,00 parts NON : 0,00 part ABSTENTION : 0,00 part
- Pour le Groupe "Province"
OUI : 2.038,00 parts NON : 0,00 part ABSTENTION : 0,00 part

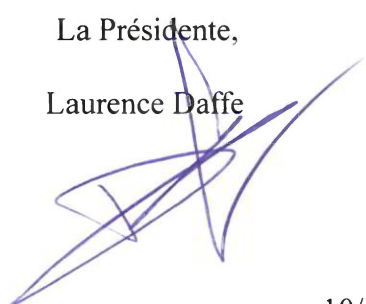
décide :

- D'approuver les modifications statutaires ;
- De charger le Secrétariat Général du BEP de transmettre à la tutelle les présentes modifications ;
- De charger le Notaire de publier les présentes modifications au Moniteur Belge.

Madame Laurence Daffe clôture la séance à 19 heures 15



Le Secrétaire,
Renaud Degueldre



La Présidente,
Laurence Daffe